MUNICIPALITÉ DE
SAINT-VICTOR

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Victor

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Victor a adopté lors d'une séance tenue le 2 décembre 2024, le règlement suivant : « Règlement no. 263-2024 concernant l'adhésion de la Municipalité de Saint-Victor au régime de retraite des élus municipaux, qui abroge le règlement no. 256-2024 portant le même nom ».

QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné le 4 novembre 2024;

QU'UN projet de règlement a été déposé à la séance du 4 novembre 2024;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Victor
Ce 4e jour du mois de décembre 2024

Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière

Certificat de publication (article 420)

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site web de la municipalité : https//www.st-victor.qc.ca, onglet municipalité/administration/avis publics.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 4e jour du mois de décembre 2024.

Carole-Anne Jacques
Directrice générale / greffière-trésorière